

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 14 NOVEMBRE 2016**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016**  
**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Johanne		<b>X procuration à Didier CARREZ</b>		
<b>CARREZ</b> Didier	<b>X</b>			
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick	<b>X</b>			
<b>TAILLEZ</b> Isabelle	<b>X</b>			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée	<b>X</b>			
<b>DELVAL</b> Freddy	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Dimitri	<b>X</b>			
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc		<b>X procuration à Freddy DELVAL</b>		
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel	<b>X</b>		<b>X jusqu'à son arrivée à 19h19</b>	
<b>JARUGA</b> Henri	<b>X</b>			
<b>LESPAGNOL</b> Fatima	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Lise		<b>X procuration à Claudine BEDENIK</b>		
<b>SALPETRA</b> Elise		<b>X procuration à Sylvie DORNE</b>		
<b>DORNE</b> Sylvie	<b>X</b>			
<b>BEDENIK</b> Claudine	<b>X</b>			
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>GEMZA</b> Joselyne	<b>X</b>			
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane	<b>X</b>			
<b>BRIDOUX</b> Josyane	<b>X</b>			
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>WOSINSKI</b> Bruno	<b>X</b>			
<b>POP</b> Cerasela	<b>X</b>			
<b>GUERIN</b> Victor	<b>X</b>			
<b>DEBLANGY</b> Lucie	<b>X</b>			
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>X</b>			
<b>POULAIN</b> Daniel		<b>X procuration à Josyane BRIDOUX</b>		

M. le MAIRE : Alors il est 19h00. Une fois n'est pas coutume, je vous propose donc de commencer, car je sais que Vincent veut aller voir le dernier épisode de Castle à 21h00. Comme il a vu que l'ordre du jour était un peu moins important. Je vous propose d'ouvrir les travaux de Conseil municipal du 14 novembre 2016 dont je viens de dire que l'ordre du jour est plus léger qu'à l'accoutumée puisque c'est un conseil qui est entre deux conseils importants. A savoir celui du mois dernier du 17 octobre au cours duquel fut présenté le rapport d'orientation budgétaire et celui du mois de décembre à venir au cours duquel le Conseil municipal examinera le budget primitif de l'année 2017, le plan pluriannuel de gestion de l'année 2016-2020 ainsi que le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020. Alors avant d'étudier l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, quelques précisions. Tout d'abord le compte rendu sommaire du Conseil municipal du 17 octobre 2016 a été affiché sous huitaine en mairie ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Ce compte rendu sommaire a été joint au dossier de conseil avec le procès-verbal de cette même séance. Figure aussi dans votre dossier de conseil, le compte rendu de la commission municipale n°4 qui elle avait été réunie à la différence des autres commissions, préalablement à l'envoi des dossiers. C'est pourquoi les comptes rendus des commissions 1 et 2 qui ont été réunies postérieurement à l'envoi du dossier sont déposés sur table. Et la commission 3 qui n'avait pas de question inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal n'a exceptionnellement pas été réunie sachant que lors de sa réunion précédente, une revue des dossiers importants la concernant avait été opérée. Sont également joints au dossier de conseil, les documents suivants, le projet de statuts modifiés d'agglomération du Douaisis, le rapport d'observation définitif de la chambre régionale des comptes Nord Pas de Calais Picardie sur la gestion de la communauté d'agglomération du Douaisis et le projet d'établissement de l'Ecole municipale de musique théâtre et danse. Ces remarques liminaires étant faites je vous propose d'ouvrir la séance de Conseil municipal du 14 novembre 2016 et de commencer par la désignation d'un secrétaire de séance ce qui nous permettra de constater que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Je vous propose de désigner le benjamin de séance, Dimitri WIDIEZ et de nous exonérer comme à chaque fois du vote à bulletin secret pour cette désignation, tout le monde est d'accord ? Oui donc je passe la parole à Dimitri pour l'appel nominal.

M. WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri. Donc le quorum étant atteint, nous allons pouvoir adopter le procès-verbal de notre dernière réunion sur lequel je souhaiterais faire un petit additif, sachant que Madame POP était excusée à ce Conseil municipal mais comme elle m'avait envoyé un texto et que mon portable était cassé, je n'ai donc eu le texto de ses excuses comme elle était souffrante, qu'une semaine après quand j'ai fait réparer le portable. Donc je n'avais pas pu vous excuser lors de ce conseil donc je le fais aujourd'hui. Donc Madame POP était excusée pour ce conseil. Tout le monde est d'accord pour l'adoption du PV de ce Conseil municipal ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le MAIRE : Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, comme à chaque fois, quelques éléments d'informations que je souhaite porter à votre connaissance et qui sont survenus depuis le dernier conseil.

A commencer par le lendemain du conseil, le 18 octobre, l'inauguration de la chaufferie DALKIA. Le 18 octobre toujours, en soirée, une réunion publique de restitution de l'étude hydraulique qui a été réalisée par la CAD au niveau du quartier du Marais. Vous savez que ce quartier souffre depuis de nombreuses années d'une présence d'eau importante et j'avais été saisi par les habitants de ce quartier lors de l'élection. J'étais intervenu auprès de la CAD qui a financé une étude qui l'a réalisée et nous en avons rendu compte à la population lors de cette réunion publique. Donc les choses avancent bien.

Le 19 octobre, toujours une réunion publique pour les habitants de la rue du Bois des Retz où des travaux d'eau potable sont actuellement réalisés par la Communauté d'agglomération du Douaisis avant la rénovation de l'enrobé de cette voirie à l'été prochain, par le Département. Une rencontre également avec la nouvelle principale du collège qui est venue se présenter et qui est quelqu'un de très intéressant et qui a envie de travailler au niveau de la Ville et d'avoir de beaux projets en collaboration avec la municipalité.

Le 20 octobre nous pouvons signaler une belle soirée dans le cadre d'octobre rose à la salle Martel.

Le 3 novembre, une réunion de travail avec Maisons et Cités pour l'avenir de la cité Courtecuise sur laquelle nous aurons à délibérer au cours de ce conseil. Cette cité qui est en friche depuis quelques années, un beau projet devrait émerger suite aux réunions de travail que nous tenons avec Maisons et Cités depuis quelques mois.

Le 5 novembre l'inauguration d'un nouveau commerce, une nouvelle auto-école à Sin le Noble, un jeune très dynamique qui s'est installé il y a quelques semaines.

Le 7 novembre une réunion organisée par la Communauté d'agglomération du Douaisis et la Mission locale, ici même, qui s'intitule « circuit court » qui permet de mettre en relation des jeunes en recherche d'emploi et des chefs d'entreprises. C'était ici en soirée, c'était une très belle soirée intéressante.

Le 8 novembre un beau concert, les nouveaux prodiges d'Arménie.

Et le 10 novembre le concert de Sainte Cécile à la salle des fêtes et une commission communale d'accessibilité au cours de laquelle nous avons travaillé sur l'agenda d'accessibilité programmé.

Différents points dont je souhaite vous informer, nous avons obtenu la subvention dotation politique de la ville, que nous avons sollicitée auprès des services de l'Etat pour la rénovation de la salle des sports Joliot Curie pour un montant d'environ 530 000 euros donc un peu inférieur à notre demande qui était de mémoire de 704 000 euros mais qui donc nous permettra d'entamer dans les mois qui viennent la rénovation totale de cette salle de sports avec à savoir une extension de cette salle de sports qui n'a pas connu de travaux depuis longtemps. Je pense avoir vu passer une photo ... Donc la démolition de la batterie de garages au niveau du Bivouac qui pose des problèmes depuis des années a été opérée par Maisons et Cités donc ça ne coûte pas un centime à la ville donc là aussi c'est une belle avancée. Et nous avons également obtenu notre accord sur notre agenda d'accessibilité programmé. Nous avons sollicité un étalement sur 9 années de cet agenda d'accessibilité programmée.

Quelques dates à retenir dans les jours et les semaines qui viennent, à commencer par le 20 novembre à 11h l'inauguration de la salle Carnot. On va terminer la salle Carnot pour entamer ensuite Rousseau, les terrains synthétiques et ensuite la rénovation de la salle des sports Joliot Curie, en présence de Monsieur le Ministre des Sports, Patrick KANNER, dimanche 20 novembre à 11h.

Le 29 novembre, je confirme la date donc c'est de 8h30 à 12h30, l'organisation du séminaire de travail avec les élus des groupes minoritaires, au cours duquel nous passerons la matinée à faire une revue de projets, une revue de projets des projets importants de la collectivité mais également à ce titre préparer le prochain Conseil municipal en discutant du plan pluriannuel d'investissement, du plan pluriannuel de gestion, et ce qui nous amènera au budget primitif 2017. Donc nous travaillerons ensemble le 29 novembre de 8h30 à 12h30.

Et enfin, la fin d'année sera synonyme de différentes cérémonies, inaugurations, poses de première pierre. Je vous signalais la salle Carnot le 20 novembre nous avons également la première pierre de l'EHPAD de la reconstruction de la maison Wautriche, l'inauguration des Maisons Marianne, les premiers coups de pelle pour les terrains synthétiques à la fois du stade des frères Martel mais aussi du stade Bassement, et nous terminerons avec l'inauguration de Sourcéane.

Voilà les quelques éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance, et nous pouvons donc entamer l'ordre du jour de ce Conseil municipal avec la présentation de l'état des décisions directes qui vous est fait page 9. Et nous pouvons passer à la première délégation qui est celle de l'administration générale dont je suis le rapporteur.

## **I/- ADMINISTRATION GENERALE**

### **1-Opération de recensement en 2017 – agents recenseurs et coordonnateur – organisation du dispositif**

M. le MAIRE : Donc c'est une délibération classique que nous prenons chaque année puisque les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants pratiquent depuis 2004, le recensement de la population rénové, c'est-à-dire selon un sondage annuel auprès d'un échantillon d'adresses de 8% des adresses, soit pour Sin-le-Noble environ 550 logements. Pour 2017, ce sondage se poursuivra du 19 janvier au 18 février 2017 et la ville percevra une dotation de 3 089 euros de l'Etat. Pour assurer cette mission de recensement auprès d'un échantillon de 2 000 habitants, il convient de recruter un maximum de 6 agents recenseurs pour effectuer les opérations de recensement parmi des agents de la collectivité qui sont

volontaires. La rémunération de ces agents se fera sur la base ponctuelle de leur régime indemnitaire dont les dépenses afférentes seront prélevées sur le chapitre 012. Il est également nécessaire de désigner un coordinateur qui sera l'interlocuteur unique de l'INSEE et qui remplira également les missions de correspondant RIL. Alors depuis 2004, la Commune nomme un coordinateur adjoint qui assiste le coordinateur et ces deux agents sont rémunérés par une augmentation ponctuelle de leur régime indemnitaire et des repos compensateurs sachant que là aussi les dépenses qui sont afférentes à ces emplois sont prélevés sur le chapitre 012. C'est tout le sens de la délibération qui vous est proposée à la page 15. En son article 1<sup>er</sup> il vous est proposé de fixer à 6 le nombre maximum d'agents recenseurs recrutés sur la période de recensement. En article 2 il vous est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs forfaitairement à 39 heures versées sur la base de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire et précise que celles-ci seront rémunérées sur les mois de janvier et février après service fait, selon les dispositions en vigueur. Article 3, il vous est proposé de recruter un coordinateur du recensement qui assurera également les missions de correspondant RIL ainsi qu'à celui de son adjoint. L'article 4 vous propose de fixer la rémunération du coordonnateur à 100 heures de repos compensateur, et de son adjoint forfaitaire à 50 heures versées sur la base de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et 50 heures de repos compensateur. Et précise que celles-ci seront rémunérées sur les mois de janvier et février après service fait, selon les dispositions en vigueur. Enfin l'article 5 est une prise d'acte afin d'assurer le financement de cette opération, l'Etat versera à la Commune une dotation forfaitaire d'un montant de 3089 euros. Et l'article 6 vous rappelle que ces dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 012. Et comme à chaque fois nous vous précisons que ce montant de 3089 euros ne couvre pas l'intégralité des dépenses qui incombent à la commune. Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission n°1 qui l'a examiné. Avez-vous des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Non, donc je vous propose de l'adopter, des abstentions ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Deuxième délibération et donc nous sommes page 17.

### 2-Avis de l'assemblée délibérante sur une demande de désaffiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

M. le MAIRE : C'est une délibération qui vient en écho à une délibération que nous avons pris lors du précédent Conseil municipal. Sur une demande d'affiliation volontaire au CDG59 qui avait été présentée par le syndicat mixte du sage de l'Escaut. Alors la note de synthèse vous rappelle que le CDG de la fonction publique territoriale du Nord auquel est affilié la commune de Sin-le-Noble a reçu une demande de désaffiliation volontaire du service départemental d'incendie et de secours du Nord. On vous rappelle que la loi du 26 janvier 1984 et le décret du 26 juin 1985 énoncent que les collectivités et les établissements publics qui sont affiliés au centre de gestion doivent être consultés préalablement à l'acceptation d'une demande de retrait volontaire à laquelle il peut être fait opposition par les 2/3 des collectivités représentant 3/4 des fonctionnaires concernés ou alors les 3/4 des collectivités, établissements publics représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés. Le Conseil municipal doit se prononcer avant le 1<sup>er</sup> décembre 2016 sur la demande du SDIS dont les missions sont la prévention des risques incendies dans les 18 000 établissements recevant du public et site industriel du Nord, la prévision et la préparation de mesures de sauvegarde et enfin les opérations de secours en situation d'urgence. Donc c'est ce que vous propose la délibération page 19, d'émettre un avis favorable à la demande de désaffiliation volontaire du CDG59 présentée par le SDIS du Nord et à m'autoriser à accomplir les démarches y afférents. Sachant que nous avons mis en pièce jointe la copie du courrier qui nous a été adressé par Monsieur le Président du CDG59 et que cette proposition de délibération a reçu un avis unanime de la commission n°1. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Madame BRIDOUX ne prendra pas part au vote.

Mme BRIDOUX : Oui voilà.

M. le MAIRE : Je lis dans vos pensées. Donc Madame BRIDOUX ne prendra pas part au vote puisqu'elle siège au CDG. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres remarques ? Donc je vous

propose d'adopter. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette proposition est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Alors nous passons à la troisième délibération.

#### 3-Modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Douaisis

M. le MAIRE : Délibération qui est rendue nécessaire par les changements opérés par la loi NOTRe et qui impacte les compétences des établissements publics de coopération intercommunale. Donc la note de synthèse, nous sommes page 23, vous explique que la loi NOTRe, donc Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 clarifie et modifie les compétences des collectivités et des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Pour les communautés d'agglomération, elle précise l'étendue du bloc de compétence du développement économique et modifie l'étendue des compétences obligatoires. Notamment deux compétences qui étaient optionnelles et qui deviennent obligatoires. Donc premièrement la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Et la deuxième en matière d'accueil des gens du voyage, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil. Les EPCI à fiscalité propre qui existaient à la date de publication du texte, doivent, aux termes de l'article 68 de la loi NOTRe, mettre leurs compétences en conformité avec les dispositions légales avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La CAD dont la ville de Sin-le-Noble est membre est concernée par ses dispositions, et le Conseil communautaire du 14 octobre 2016 a adopté à l'unanimité la révision de ces statuts. Après cette délibération du Conseil communautaire, il revient aux conseils municipaux des communes membres de délibérer dans les 3 mois qui suivent la notification de l'acte et ce, conformément à la procédure de révision des statuts de droit commun prévue aux articles L5211-17 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales applicable en l'espèce. C'est tout l'objet de la délibération qui vous est proposée page 25 qui vous propose donc en son article 1<sup>er</sup> d'approuver le changement du statut de la Communauté d'agglomération du Douaisis et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférents. Nous vous avons mis en copie page 27, le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Et page 28 et suivantes, la copie de la délibération du Conseil communautaire du 14 octobre 2016 et sachant que figurait dans votre dossier de conseil le projet de modification statutaire de la Communauté d'agglomération du Douaisis où figurent à la fois la version actuelle des statuts et la version projetée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Et nous notons pour le procès-verbal l'arrivée de Jean-Michel CHOTIN. Avez-vous des remarques ? Des questions sur ce projet de délibération ? Non, donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des votes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cette délibération portant sur les modifications statutaires au niveau de la communauté d'agglomération du Douaisis est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Donc nous pouvons passer à la 4<sup>ème</sup> délibération inscrite à l'ordre du jour.

#### 4-Examen de la gestion de la Communauté d'agglomération du Douaisis par la chambre régionale des comptes Nord Pas de Calais Picardie – Présentation du rapport d'observations définitives

M. le MAIRE : Et nous sommes là en la page 31. La note de synthèse vous rappelle que la Communauté d'Agglomération du Douaisis a fait l'objet d'un examen de la gestion de la Chambre régionale des comptes Nord-Pas-de-Calais-Picardie avec une procédure qui a été ouverte le 15 juin 2015 et un rapport d'observation qui a été présenté en Conseil communautaire le 14 septembre 2016. Ce rapport doit désormais être présenté aux assemblées délibérantes des communes membres et faire l'objet d'un débat conformément aux dispositions de l'article L243-7 du Code des juridictions financières. Donc vous avez eu dans votre pochette le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Nord-Pas-de-Calais-Picardie ainsi que la réponse de la Communauté d'agglomération du Douaisis. Ce rapport détaille la procédure avec un examen de la gestion depuis 2009 de la Communauté d'agglomération du Douaisis qui a été ouvert le 15 juin 2015 par une lettre du Président de la Chambre. L'entretien préalable à la formulation des observations provisoires a

eu lieu le 17 novembre avec l'ordonnateur et la Chambre a arrêté l'observation provisoire transmise à l'ordonnateur en fonction - à savoir Christian POIRET - lors de sa séance du 8 décembre 2015. Dans sa séance du 14 mars 2016, la Chambre a arrêté les observations définitives après avoir examiné les réponses. Alors ces observations définitives, elles débutent par un rappel des dispositions du cadre de l'environnement à savoir que la CAD regroupe 35 communes pour une population de 151 000 habitants avec deux communes importantes qui sont celle de Douai et celle de Sin-le-Noble.

La CAD exerce 4 compétences obligatoires, 4 optionnelles et 21 facultatives. Au titre des compétences obligatoires, notons le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville.

Les compétences optionnelles : la voirie communautaire, la protection de l'environnement et du cadre de vie dont les déchets, la construction, l'aménagement, l'entretien d'équipements culturels ou sportifs communautaires.

Alors la Chambre rappelle que l'assainissement fait l'objet d'une délégation de service public et que la compétence en matière de transports a été transférée au syndicat mixte des transports du Douaisis, le SMTD. La CAD participe au financement du service départemental d'incendie et du secours le SDIS du Nord pour l'exercice de la compétence relative au secours. Et sa compétence de collecte des déchets (SYMEVAD) dont le traitement est confiée au syndicat mixte d'élimination et de valorisation des déchets, alors que la réalisation du schéma de cohérence territoriale est confiée au syndicat mixte du grand Douaisis, le SCoT. Alors page 6, la modification statutaire de 2014 puis qu'en 2014, la CAD a repris les compétences respectives du SIADO, du SIVOM et du SIRFAG et relatif à l'eau potable, l'électrification et la mission locale. LA CAD a également repris certaines compétences qui étaient exercées antérieurement par le Syndicat intercommunal de la région d'Arleux, le SIRA. Au niveau des mutualisations des services, la chambre note que les premières mutualisations de service au sein de l'établissement sont très limitées. Elle devait établir pour le 31 décembre, au plus tard 2015, un rapport relatif aux mutualisations des services avec les communes membres complété par un schéma de mutualisation de service. Et la CAD n'a pas encore identifié les fonctions qui pourraient être concernées ni évalué les économies induites. Ce document devrait être finalisé en 2016 dans le cadre plus général du projet commun d'aménagement et développement du territoire. Au niveau de la situation financière, la chambre note l'absence d'inventaire à jour avec des écarts importants entre les prévisions et les réalisations budgétaires ainsi que l'absence d'une comptabilité de stock sur les zones d'activités. Pour l'ensemble des projets, les taux d'exécution, des prévisions budgétaires sont faibles en investissement notamment du fait de la pratique de la collectivité qui inscrit à titre prévisionnel le montant total de l'opération, ce indépendamment de l'année de mise en œuvre. L'ordonnateur répond que la CAD est tributaire de décalages d'opérations dans le temps qui ne sont pas nécessairement de son fait et qui résultent par exemple de la déprogrammation des travaux par les communes ou les bailleurs. La CAD s'engage à affiner ses engagements au plus près de la réalisation des prévisions afin de respecter le principe d'annualité. La collectivité intègre au titre des restes à réaliser la quasi-totalité des crédits votés et non utilisés du programme notamment pour des opérations importantes et celles concernant l'habitat. La chambre rappelle que les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice doivent être strictement constitués des seules dépenses engagées et des recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice concerné. Au niveau du patrimoine, les inventaires n'étant pas tenus à jour, ils présentent pour chaque budget d'importantes discordances avec les balances des comptes autant en situation d'amortissement brut qu'en investissement. Et la chambre rappelle que les inventaires doivent être tenus et mis à jour, en application de l'instruction comptable M14 afin de donner une image fidèle de la situation patrimoniale de l'intercommunalité. Ce à quoi l'ordonnateur répond que la CAD vient de procéder à la mise à jour de ses inventaires en relation avec le comptable public. Au niveau des budgets annexes, dont la CAD en compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, un budget principal et 8 budgets annexes qui bénéficient de subventions exceptionnelles importantes afin, selon la CAD, de faire face à des recettes d'exploitation insuffisantes pour les zones d'activité représentant le reversement des produits correspondants. La chambre rappelle que les subventions présentées au budget annexe doivent présenter les conditions prévues au CGCT qui prévoit que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, sauf circonstances particulières. Au niveau du budget annexe du développement économique plus de 20 zones d'activités sont implantées sur le territoire de la CAD ce qui donne un taux d'occupation de 78% en moyenne. La chambre notait dans un précédent rapport que l'EPCI ne tenait pas de comptabilité de stock préalable indispensable à la détermination des coûts effectifs et des prix d'équilibre. La chambre rappelle que la comptabilité de stocks est

obligatoire afin de retracer le cycle d'une activité de production de terrains aménagés destinés à être revendus. Elle rappelle aussi que la réglementation prévoit la création d'un budget annexe par zone pour tenir compte des opérations de TVA qui s'y rattachent. Le suivi des opérations d'aménagement serait facilité par l'établissement pour chacune d'entre elles, d'un budget prévisionnel régulièrement mis à jour. Pour chaque zone, la CAD est en situation d'établir son bilan financier à partir de son coût de revient. La chambre a évalué le prix d'équilibre du mètre carré calculé à partir du coût de revient, et à titre d'exemple, pour la zone du Luc ce prix est à 21 euros et pour Lauwin-Planque à 23,70 euros alors que les prix de vente ont été respectivement de 17,80 euros et 13 euros le mètre carré. A Dechy, 470 emplois ont été créés soit un ratio de 16 emplois à l'hectare. La chambre a évalué à 24 930 euros le coût de chaque emploi créé. A Lauwin-Planque 1320 emplois sont recensés fin novembre 2015 soit 16 emplois permanents à l'hectare. L'évaluation du coût de chaque emploi créé est de 14 800 euros mais la CAD précise que la commercialisation de la zone n'est pas terminée ce qui, selon elle, devrait diminuer à terme le coût de l'emploi créé. Au niveau de l'analyse financière et du financement de l'exploitation à commencer par les produits grâce à l'optimisation en continu des bases et des augmentations des taux, le niveau de recettes fiscales par habitant est en hausse, +10,3% de 2009 à 2013 et les recettes fiscales du budget général qui pourraient représenter plus de 57 millions en 2015 connaissent une croissance de l'ordre de 2,5% par an. Au niveau des charges, les charges de gestion du budget principal progressent de 4,5% de moyenne annuelle entre 2009 et 2013 et se stabilisent en 2014 et 2015. Les subventions exceptionnelles entre budgets sont élevées et la masse salariale tous budgets confondus augmente de 11,8% de 2011 à 2015. L'accroissement des frais financiers qui ont quintuplé de 2009 à 2013, ce qui a réduit les résultats, et cela en raison d'emprunt structuré dont 1 qui était indexé sur le franc suisse. Au niveau du financement des investissements et de la dette, l'encours total de dette au 31 décembre 2015 s'élevait à 102 millions d'euros avec une durée résiduelle d'une moyenne de 15 années. Et les 2/3 des emprunts sont à taux fixes 1% à taux variable et, plus de 32%, en formule structurée. L'ordonnateur, nous sommes page 10, l'ordonnateur précise à la chambre dans sa réponse que l'ensemble de la dette est à taux fixe. En 2012, pour faire face aux nouvelles opérations dans un contexte de raréfaction de l'offre bancaire, la CAD a souscrit un grand nombre d'emprunts, au-delà de ses besoins immédiats. Plus de 41 millions d'euros ont ainsi été contractés, la trésorerie est abondante.

Au niveau des investissements, d'importants investissements ont été réalisés, notamment sur le site Arkéos, l'éco-quartier du Raquet pour le lancement de Sourcéa et le développement des zones d'activités, pour un montant total de 331 millions d'euros de 2009 à 2014. Selon l'intercommunalité, l'effort d'investissement devrait s'établir autour de 60 millions d'euros en 2015 et se réduire à partir de 2016. Son action porterait alors principalement sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine.

Les perspectives, le plan pluriannuel de gestion, mis à jour annuellement, prévoit l'augmentation des recettes grâce à la révision des bases fiscales et à l'ouverture de nouvelles zones d'activités, alors que les dotations de l'Etat devraient baisser de 25%. Le contrôle de gestion qui portait exclusivement sur l'optimisation des bases fiscales et qui aurait contribué, selon la CAD, à l'apport de 3,7 millions d'euros de recettes supplémentaires entre 2010 et 2014, aurait désormais vocation à s'attacher aux coûts de gestion de l'ensemble des activités. Un nouveau contrôleur de gestion a été recruté en 2015 à cette fin. Au niveau des équipements culturels et sportifs, la collectivité porte trois projets majeurs qu'elle considère comme emblématiques. La Maison des contes et légendes, tout d'abord, pour laquelle la CAD met en œuvre la création dédiée au château de Bernicourt. A l'issue des travaux d'aménagement en 2016, elle assurera en régie directe l'exploitation du bâtiment, avec deux agents. Le déficit prévisionnel de l'ordre de 0,1 million d'euro par an, qui ne pourrait être comblé que par la révision de la politique tarifaire.

Deuxième projet majeur après la Maison des contes et légendes, le site Arkéos que la CAD développe depuis 2005 pour ce projet d'Arkéosite. Une première tranche de l'Arkéosite a permis l'ouverture du musée en juin 2014. Le projet devrait d'ici 10 à 15 ans être complété par un parc de reconstitution archéologique dédié au Moyen-Age. La CAD attend de faire de ce musée, un outil d'attractivité pour le Douaisis en lien avec la labellisation UNESCO du bassin minier et Louvre-Lens. Le coût de l'opération, a été approuvé en janvier 2011 pour un montant total de 5,3 millions d'euros hors taxes et le projet a vu l'évaluation de son coût passer à 5.5 millions d'euros HT soit 6,2 millions avec la maîtrise d'œuvre puis en 2012 à 6,6 millions d'euros HT dont 0,8 millions d'euro pour la scénographie, soit une hausse de 39% pour cette dernière et une hausse globale du projet de 24%. La poursuite des travaux a nécessité des avenants, dont plusieurs ont suscités un dépassement significatif des coûts. Le coût final



s'élève à 8 millions hors taxes en 2014, soit 45% de plus qu'en 2011. Le projet a été financé par des subventions publiques à hauteur de 76%, soit 5,6 millions d'euros et par un emprunt de 4 millions d'euros souscrit par la CAD. Le musée connaît encore un déficit de notoriété. Avec moins de 40 000 visiteurs par an, la fréquentation est peu dynamique. Mais la CAD mise sur l'ouverture du second parc afin d'attirer de nouveaux visiteurs et indique que des actions de communication seront renforcées. Le niveau insuffisant des recettes de 0,1 millions d'euro par an, inférieur de moitié aux prévisions requiert des subventions du budget principal pour équilibrer les résultats de l'ordre de 0,6 millions d'euros par an selon l'intercommunalité. Et la chambre recommande d'engager une réflexion pour améliorer le niveau des recettes afin d'assurer à l'exploitation du musée une plus grande indépendance financière. La CAD a indiqué que la voie du mécénat serait envisagée. Toujours au niveau d'Arkéos, un point relatif à la situation du directeur du service d'archéologie intercommunal qui a participé à la conception du projet Arkéos avant de devenir le directeur du musée en 2014. Il a été radié des cadres de la CAD le 17 décembre 2009 étant admis officiellement à faire valoir ses droits à la retraite et pour maintenir son activité après 2009, la CAD a eu recours successivement à 3 dispositifs : un contrat à durée indéterminée du 11 décembre 2009 de 3 ans, en tant que directeur de l'archéologie préventive et la CAD indique qu'elle s'est appuyée sur la loi de décembre 2008 qui rendait possible le cumul de versement entre pension de retraite et, revenu d'une activité professionnelle. La Chambre relève que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 qui permet aux salariés du secteur privé de prolonger leur activité jusque l'âge de 70 ans ne s'applique pas au secteur public et la CAD a donc, selon la Chambre, fait bénéficier à ce Monsieur d'un contrat de travail irrégulier. Deuxième dispositif, un arrêté de recrutement de vacataire du 8 janvier 2013 pour une durée de 1 an qui fut ensuite prolongé d'une année. La chambre considère que la situation de l'intéressé en tant que contractuel puis vacataire est contraire aux règles applicables en la matière, ces modalités de recrutement sont irrégulières selon elle. Enfin, un troisième dispositif, le contrat avec l'auto entreprise au 1<sup>er</sup> janvier 2015, date à laquelle l'intéressé a adopté un statut d'auto entrepreneur pour continuer à exercer les mêmes fonctions sous contrat commercial dans le cadre d'un marché public.

Enfin en troisième projet structurant le projet aquatique Sourcéa, devenu Sourcéane depuis et la conception du projet. Ce projet vise à créer un équipement novateur de qualité, emblématique du territoire, avec une fonction éducative, sportive et une fonction de détente bien être dans l'éco quartier de la Commune de Sin-le-Noble. Le projet représentant en 2006 un coût d'investissement de 16,7 millions d'euros pour une surface de plan d'eau totale de 1075 mètres carrés, avec un niveau de fréquentation élevé de 254 000 visiteurs annuels dont la moitié payent un plein tarif pour l'accès aux bassins, auxquels s'ajoutent 86 000 clients de l'espace balnéothérapie. Il était attendu 1,2 millions d'euros de recettes sur la base d'une entrée piscine à 2,90 euros et d'une entrée à l'espace balnéothérapie principale recette à 8 euros. Et c'est donc le détail du tableau qui est en bas de la page 14. Le projet retient d'emblée le principe du déficit d'exploitation de l'équipement, estimé autour de 0,3 million d'euro hors taxes malgré un niveau de fréquentation élevé. En 2010 le programme technique détaillé réduit de 45% l'estimation de la fréquentation prévisionnelle, mais sans l'accompagner d'une révision des calculs de déficit de fonctionnement. Donc c'est le sens du tableau n°3 page 15 avec une fréquentation prévisionnelle annuelle établie à 140 750 entrées. L'amortissement des coûts de construction et de l'investissement global n'est pas évalué. Au niveau des coûts, la CAD a attribué en septembre 2010 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser l'étude de programmation des travaux. Trois avenants successifs ont porté le montant réel du marché de 66 400 euros HT à 90 425 euros HT soit une hausse +36%. Sur la base d'un projet déclaré d'intérêt communautaire en 2010 avec une enveloppe prévisionnelle des travaux de 16,9 millions d'euros HT, un concours de maîtrise d'œuvre a permis de sélectionner trois projets admis à concourir. Le projet validé propose un équipement important conçu pour une fréquentation maximale instantanée de 1005 baigneurs, livrable en novembre 2016. En 2010 le coût révisé s'établit à 2,5 millions d'euros hors taxes, le financement étant assuré à 68% par la CAD soit 17,3 millions d'euros totalement en emprunts à taux fixe, et à 32% par des subventions réparties entre le centre national pour le développement du sports (CNDS), pour 0,9 millions d'euros, la Région pour 6 millions d'euros et le Département pour 1 millions d'euro. Ces fonds devraient être octroyés en 2016 et 2017 selon la CAD. La chambre ne relève qu'aucun scénario alternatif sur la base de prévisions de fréquentations différentes n'a été établi. En raison du niveau de fréquentation envisagé, le déficit annuel à couvrir pourrait être au minimum de l'ordre de 0,9 millions d'euros soit le triple des projections initiales. Alors en réponse aux observations provisoires de la chambre, le président de la CAD indique que depuis décembre 2015, la collectivité a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'une délégation de service public. Il s'agit de procéder à la mise à jour des études

préalables pour évaluer la fréquentation de l'équipement au regard de l'offre concurrentielle, réactualiser un compte d'exploitation prévisionnel et améliorer les conditions de suivi et d'analyse de l'activité, afin de maîtriser le déficit prévisionnel tout au long du contrat de délégation. Enfin dernière partie, celle relative à la gestion des ressources humaines. Donc les effectifs se sont accrus de 12% entre 2010 et 2014 en atteignant 306 agents titulaires et contractuels fin 2014. En 2015, les effectifs ont baissé à 293 agents. Cette tendance devrait se confirmer en 2016. Au niveau du temps de travail, la chambre note que le décompte du temps horaire se fait sur la base de 39 heures par semaine avec l'octroi de 23 jours de réduction de temps de travail (RTT). Chaque agent a la possibilité de choisir un temps de travail différent compris entre 36 et 39 heures. Il n'y a pas de jour de congé supplémentaire. La période de référence est hebdomadaire. Aucune annualisation n'est mise en place. Donc la CAD assure le paiement d'heures supplémentaires, après l'accord du chef de service. Elle n'a pas mis en place de suivi automatisé du temps de travail et ne prévoit pas de le faire. La chambre rappelle que la réglementation prévoit que le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à ses fonctionnaires d'encadrement intermédiaire et d'exécution est subordonné à la mise en œuvre par leur employeur de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires qu'ils auront accomplies. S'agissant des personnels exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, un décompte déclaratif contrôlable peut remplacer le dispositif de contrôle automatisé.

Nous passons ensuite à la réponse formulée par la Communauté d'agglomération du Douaisis sur ce rapport d'observations définitif, par un courrier adressé par le Président Christian POIRET, le 17 mai 2016 au Président de la Chambre régionale des comptes. Au niveau de la mutualisation des services, celle-ci est prévue pour la fin de l'année 2016 dans le cadre d'un schéma de mutualisation qui sera réalisé en cohérence avec ce document. Au niveau du patrimoine, la CAD vient de démarrer une démarche de mise à jour de ses inventaires en relation avec le comptable public. En ce qui concerne les budgets annexes, la CAD souhaite préciser qu'elle intègre dans les produits fiscaux des nouvelles implantations dans son raisonnement économique. Dans ces conditions, ces zones sont largement bénéficiaires avec un retour sur investissement très rapide. Deux années pour Lauwin-Planque et générant des recettes récurrentes. Les prix de vente pratiqués paraissent assez adaptés à la bonne gestion financière des marchés. Ils favorisent la commercialisation des parcs et la création d'emplois. La CAD est le territoire de la région Nord-Pas-de-Calais qui a enregistré la meilleure progression en termes d'emploi sur l'année, +2.5%, entre juin 2014 et juin 2015. Sur le parc d'activité de Lauwin Planque, l'objectif de création de 19 emplois à l'hectare est d'ores et déjà atteint avec un taux actuel de 20 emplois à l'hectare en prenant uniquement les contrats CDD et CDI. Si l'on prend les intérimaires le taux est même de 51 emplois à l'hectare. Une surface d'environ 20 hectares reste à commercialiser ce qui améliorera encore ce ratio. Il en est de même pour le parc d'activité du Luc à Dechy où le ratio actuel est de 18 emplois à l'hectare sachant que le parc n'est pas rempli. La CAD souhaite également préciser que les entreprises implantées sur les parcs ne sont pas encore nécessairement parvenues à l'apogée de leur développement et, que par conséquent, des emplois supplémentaires sont attendus. Au niveau de l'analyse financière et notamment de l'endettement, la dette, la CAD a procédé en 2015 grâce au fonds de soutien de l'Etat, à la sortie effective de ses emprunts structurés, permettant de sécuriser la dette et de réduire considérablement ses frais financiers. L'ensemble de la dette est donc aujourd'hui à taux fixe. La CAD souhaite préciser pour les investissements, avec la finalisation du projet de territoire que de nouveaux projets émergeront et qu'à compter de 2017 de nouveaux investissements seront donc programmés. Et ce d'autant plus que de nouvelles marges de manœuvres financières ont été retrouvées grâce à la suppression d'emprunts structurés toxiques. Pour la maison des contes et légendes, la CAD précise que depuis 2015, l'association les chimères de Bernicourt n'est plus subventionnée par la CAD. En effet avec l'émergence du nouvel équipement communautaire, la CAD reprend à son compte un festival des contes et légendes. Au niveau d'Arkéos et le coût de l'opération, la CAD souhaite préciser que l'objectif de 40 000 visiteurs par an n'a pas été fixé à l'échéance de l'ouverture du musée, qui ne constitue que la première phase du projet. Mais en période de fonctionnement courant, qui inclut donc l'ouverture de la phase 2, à savoir le parc de reconstitution, dans ce cadre une montée en charge est envisagée dans les années à venir, avec une pénétration de marché dynamique en tenant notamment compte de l'ouverture du parc et sa réalisation progressive au fil du temps pour l'intérêt des visiteurs. Les actions de communication seront développées avec notamment une programmation annuelle d'événements qui s'enrichira avec le temps, permettant ainsi des fréquentations accrues. Au

niveau de la situation du directeur de service d'archéologie intercommunale, la CAD répond qu'elle avait émis le projet de questionner le gouvernement sur cette difficulté d'interprétation du dispositif légal de CDD mais qu'interrogés sur ce point, les services préfectoraux avaient indiqué que la loi prévalait sur l'interprétation restrictive issue du décret 88-145. Cette loi en son article 88 rend possible un cumul de versement d'une pension CNRACL et d'une rémunération à compter du moment où la personne intéressée a plus de 65 ans et qu'elle a liquidé sa pension. Aucun autre texte légal de droit positif ne limite la mise en œuvre de ces dispositions au secteur privé. La CAD a donc appliqué cette possibilité. Et enfin concernant le montant de prestations de l'ancien directeur de l'archéologie, celui-ci est équivalent au montant de rémunération versé les 5 années antérieures. Et enfin sur le projet aqualudique Sourcéa, les coûts, la CAD souhaite préciser que sur ce projet, elle est autant motivé par un soucis de gestion que par une volonté d'établir une politique tarifaire basse afin de permettre l'accès à cet équipement à toutes les populations de son territoire. Voilà donc la présentation de ce rapport d'observations définitives et la réponse qui a été formulée par l'ordonnateur, le Président POIRET de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. Avez-vous des questions ? Des remarques ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : La Chambre régionale des comptes émet des avis techniques et comptables sur les budgets. Les remarques concernant les zones d'activités et les grands équipements ne tiennent compte que des chiffres et de l'équilibre ou non des budgets. Ce fut de la volonté des élus communautaires de développer les zones d'activités. Si j'ai bien lu le rapport, près de 2 000 créations d'emplois et la CAD est la quasi seule structure où la croissance de l'emploi est positive avec +2,5% de juin 2014 à juin 2015. Sur les grands équipements comme Sourcéa la volonté de faire des tarifs bas induit inévitablement un déséquilibre des comptes, on le sait, au départ de la construction d'un tel équipement. C'est d'ailleurs ce qui se passe pour Loisiparc, dont tout le monde vante les mérites d'avoir un parc comme celui-là avec des tarifs défiant toute concurrence mais ça a un coût puisque de mémoire c'est 600 000 euros par an de déficit. Arkéos n'est pas terminé. On voit bien que la difficulté de la communication et de la fréquentation existe mais bon, il est difficile de mesurer le réel déficit. Sur son ancien directeur je pense que c'était plus un choix d'utiliser les compétences et là je ne vais pas m'étendre. Ces remarques de la Cour régionale des comptes sont à prendre en compte, bien sûr, mais pour mieux mettre en place la volonté des élus du territoire au service des habitants. Cependant il y a un point sur lequel nous serons vigilants, c'est l'augmentation des taxes de la CAD car les habitants ont déjà suffisamment de difficultés, et la trésorerie de la CAD est abondante dit le rapport.

M. le MAIRE : D'autres remarques ? Ecoutez, sauf pour dire comme ça nous arrive de temps en temps, je suis d'accord avec vous Madame BRIDOUX. Ça nous arrive souvent dehors, de temps en temps ici et donc aujourd'hui ça nous arrive publiquement !! Donc effectivement, et on pourrait faire ça dans notre piscine, on pourrait faire ça dans notre école de musique, c'est ce qui s'appelle le service public, le service à la population et effectivement, même s'il faut toujours avoir une visée de gestion fine, optimisée de réduction des coûts, ça ne doit effectivement pas se faire au détriment de l'accès à tous du service des loisirs, de la culture, de la pratique sportive, et je pense que l'on en parlera tout à l'heure dans les délibérations. Sur le projet d'établissement, sur la création d'une Direction des affaires culturelles, donc effectivement ce sont des choix stratégiques. Après il y a une lecture qui est sans doute plus technique d'un côté, une lecture qui est beaucoup plus politique de l'autre, et de se dire qu'il faut une volonté, il faut une politique volontariste sur l'emploi en intégrant dans les zones qui sont créées, les futures recettes fiscales, et donc là on est sur un retour sur investissement très rapide avec effectivement la CAD qui, depuis quelques temps, est en tête en matière de dynamisme de création d'emploi et de baisse de chômage donc on ne peut que s'en réjouir. Nous élus, sommes confrontés quotidiennement soit au problème du logement soit au problème de l'emploi, on ne peut que s'en réjouir. Et après effectivement, ce territoire dont on sait que les critères sociaux sont particulièrement faibles, on en parle ici régulièrement lorsque l'on fait le point sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine, lorsque l'on parle des quartiers en géographie prioritaire, c'est effectivement bien qu'il puisse y avoir un musée archéologique de qualité accessible. Aujourd'hui il est gratuit, qu'il puisse y avoir une base de loisirs de qualité et qui permet à des populations qui ne partent pas en vacances d'aller se rafraîchir, d'aller passer une journée festive et ludique à Loisiparc, d'aller prochainement, puisque l'inauguration est samedi, à la maison des contes et légendes. Et à partir du 20 décembre, on inaugure le 17 mais ça ouvre le 20 décembre, d'aller dans un espace aqualudique de qualité et surtout accessible en termes de prix. Tout le monde me demande les

tarifs, et quand je donne les tarifs, tout le monde est sidéré du prix. Nous sommes d'accord dessus. Donc s'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je vous propose donc d'adopter la délibération relative... Nous sommes à la page 33 et la délibération en son article 1 vous demande de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais sur la gestion de la Communauté d'agglomération du Douaisis depuis l'exercice de 2009 et de dire en son article 2 comme il en a été débattu, et de m'autoriser à accomplir les éventuelles démarches y afférent. Nous vous avons mis en copie, en plus du rapport définitif, dans vos dossiers de conseil, nous vous avons mis en pièce jointe page 35 le courrier qui a été adressé par le Président au Maire de la Commune adressant le rapport et lui demandant de le soumettre au prochain Conseil municipal, ce que nous faisons. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération de prise d'acte ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc merci beaucoup.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

M. le MAIRE : Nous pouvons passer à la délégation urbanisme/foncier dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON. Avec une délibération inscrite à l'ordre du jour page 39 sur la démolition de 11 logements appartenant à Maisons et Cités, au niveau de la Cité Courtecuisse.

## **II/- URBANISME, FONCIER**

### 5-Démolition de 11 logements appartenant à Maisons et Cités sis cité Courtecuisse à Sin le Noble – Cadastres section BB n°271 à 280 et BB n°572 – Accord préalable de l'assemblée délibérante

M. le MAIRE : Nous avons besoin d'une délibération à vocation purement administrative visant à recueillir l'avis de l'assemblée délibérante sur le projet au regard du statut d'office public d'habitat à loyer modéré « Maisons et Cités » sans que cette délibération ne préjuge des autorisations à projet au titre des dispositions du Code de l'urbanisme. Je fais exprès de le détailler parce que Jean-Paul dit à chaque fois que je dis tout avant de lui passer la parole.

M. HOURNON : Tout à fait. Mesdames, Messieurs, chers collègues bonsoir. Effectivement cette délibération est nécessaire puisqu'il y a eu un changement de statuts au niveau de « Maisons et Cités » qui est passée d'une société d'actions anonyme par actions simplifiée unipersonnelle, en une société anonyme d'HLM. Et donc, en cas de démolition, il doit y avoir automatiquement l'accord du Conseil municipal. Comme tout à l'heure on en a parlé, effectivement on a eu plusieurs rencontres avec « Maisons et Cités » sur ce site de la Cité Courtecuisse que tout le monde connaît bien. Actuellement, il n'y a plus que trois logements qui sont occupés, un logement par une personne qui est propriétaire dont « Maisons et Cités » est en cours de transaction avec le propriétaire et deux autres logements qui sont loués. La condition à laquelle on est arrivé avec « Maisons et Cités » c'est qu'au cours des démolitions, ces démolitions se feront par logement de deux, puisque si un logement est loué ou occupé c'est difficile d'abattre celui qui est à côté puisque les murs sont mitoyens. Donc s'il y a démolition ça sera forcément par groupe de deux en attendant que tout soit libéré. Le projet actuellement de « Maisons et Cités » c'est de faire un béguinage ou tout au moins des logements pour des personnes âgées, ce qui correspond aux besoins de la population. Vous vous souvenez on en avait discuté lorsque l'on avait fait le diagnostic dans le cadre du PLU puisque l'on a un taux de population qui prend chaque année une année de plus et donc il y aura des problèmes de logement à résoudre. Donc ça rentre tout à fait dans l'objectif que nous souhaitons sur cette cité. Voilà donc ce projet a reçu l'avis unanime de la commission. Pas dans un premier temps, puisque dans un premier temps, il y a eu un avis défavorable puisque l'on n'était pas très sûr de la façon dont les démolitions allaient se passer. On est maintenant rassuré puisque ces démolitions ne vont pas gêner les occupants et il est évident que la démolition de la maison qui n'est pas propriété de la société Soginorpa ne se fera que quand Soginorpa sera effectivement propriétaire des dits lieux. Donc ce que l'on vous propose c'est de donner un accord préalable à la démolition de ces 11 logements qui appartiennent ou qui sont en cours d'acquisition par « Maisons et Cités » et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les éventuelles démarches y afférent.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Effectivement un projet de délibération qui est intéressant même s'il y a encore du travail. On sait que la cité Courtecuisse est à l'abandon depuis pas mal de temps. Il reste je crois trois logements qui sont encore habités mais tout le reste a été

muré, abandonné. Il y a des dépôts d'ordures. Ca donne une piètre image de la ville même si ce n'est pas très passant. Et Jean-Paul disait que ça correspond, quand on avait rencontré « Maisons et Cités » on leur avait demandé de travailler sur les batteries de garages à l'abandon et également de voir ce que l'on pouvait faire sur la Cité Courtecuisse et sachant qu'il y a une volonté municipale d'aller sur le développement des logements pour les personnes âgées vieillissantes, et qui, avant d'aller en EHPAD ont besoin d'accéder au logement social. C'est en réflexion également avec Norévie sur les Couronnes aux Epis dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain. Là ça correspond vraiment à notre projet et en plus c'est très bien situé, proche des transports en communs, proche des commerces donc c'est un très beau projet même si l'on a quelques petits détails... En tout cas ça devrait être une belle réalisation de quelques dizaines de logements qui devraient voir le jour sans doute vers 2019. Et on vous a mis donc en pièce jointe pages 43, 44, 45 des vues du projet sachant que ça évolue. Vous voyez le plan à la page 44 il est daté du 27 mai 2016. Il a déjà évolué puisqu'il y avait des problèmes de densité que « Maisons et Cités »,... que l'architecte n'avait pas vus à l'époque donc on lui a rappelé les dispositions qui étaient nécessaires et ils pensaient en plus aller chercher un foncier à côté qui n'arriveront pas à aller chercher pour désenclaver. Ce projet est en cours de révision mais en tout cas ça sera un très beau projet. Avez-vous des questions ? Des remarques sur cette délibération ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui, c'est effectivement un beau projet et tout ce qui est béguinage ou logements pour les personnes âgées, il en manque dans le Douaisis donc et notamment à Sin le Noble. La question que je me pose puisque les personnes même si elles sont peu nombreuses, les familles qui sont encore sur place est-ce que la ville va les accompagner pour le relogement ? Parce que même si on va leur proposer des choses qui sont beaucoup plus confortables, quitter son logement, là où ils habitent depuis 30 ans, il y a des discours qui ne passent pas si vous voulez. Moi qui ait suivi le relogement des personnes dans les immeubles de la Montée, je peux vous dire que ce qui était proposé était 10 fois mieux que ce qu'ils allaient quitter sauf qu'il fallait qu'ils quittent quelque chose, enfin un logement, dans lequel ils ont toute leur histoire... Et il y a vraiment nécessité que la Ville suive de très près les propositions de Maisons et Cités parce qu'il arrive un moment où économiquement, il vaut mieux tout faire. Enfin il vaut mieux accélérer. Donc quelque fois on y va un petit peu au forcing et ça serait dommage, puisqu'en plus ils ne sont pas nombreux de ne pas les suivre vraiment de très près.

M. le MAIRE : Et bien c'est une soirée bénie puisque nous sommes d'accord encore une fois. Donc effectivement je suis très attentif, et la seule différence, c'est qu'à l'époque c'était l'adjointe au logement qui gère, et là c'est directement le Maire qui gère avec l'adjointe au logement évidemment. Mais donc j'ai déjà rencontré deux fois Maisons et Cités sur ce sujet. Alors il y a une personne pour qui ça ne posera pas problème, c'est un propriétaire donc il va vendre à Maisons et Cités donc elle a une velléité de partir. Et j'ai déjà rencontré une autre famille qui, effectivement, habite là depuis pas mal de temps qui a fait des travaux, qui a un loyer modéré et donc, on travaille bien avec la famille et avec Maisons et Cités et le service logement et le CCAS. On gère ça directement. Sachant que Maisons et Cités est très intéressée à ce que ces personnes partent et pour qu'elles partent ils ont bien compris qu'il fallait proposer un logement adapté en termes de prix, de situation et de services. Je sais par exemple que la famille a refusé un logement il n'y a pas très longtemps parce qu'il n'y avait pas ce qu'elle voulait en termes de volets en termes de nombres de pièces, de chauffage. Donc en tout cas je fais l'interface régulièrement. J'ai déjà rencontré deux ou trois fois la famille que je croise de temps en temps. J'ai déjà envoyé plusieurs courriers à Maisons et Cités. A chaque fois que l'on rencontre le responsable du projet lui aussi est très intéressé pour maîtriser le foncier le plus rapidement possible et, comme ce sont des locataires, après il faut juste expliquer. Parce que parfois, le locataire voit des maisons mais c'est des maisons qui sont réservées à des ayants droits. Donc il faut là-aussi faire de la pédagogie. La ville joue bien son rôle de passerelle en expliquant au bailleur ce que vit une personne qui est là depuis plusieurs années. Au début ils disaient, on veut bien partir mais on voudrait venir dans le projet quand il sera fini puisque l'on a 68-70 ans donc on aimerait bien y revenir. Donc voilà, nous on joue le rôle d'interface et effectivement il faut bien faire attention, parce que ça peut être traumatisant et il ne suffit pas parce qu'il y a un beau projet de 40 maisons de liquider ceux qui sont là. Donc mais je les connais, je les rencontre, je fais le point avec eux et ils viennent régulièrement me dire, on a vu une maison dans telle rue, tel numéro. On voit avec Maisons et Cités, on leur dit voilà cela n'est pas possible, parce que celle-là est prévue pour des travaux, celle-là ce n'est pas possible parce qu'elle est prévue pour des ayants droits, celle-là c'est

prévu et puis voilà. Donc ça va se régler et tout le monde est intéressé à ce que ça se passe bien. Véronique ?

Mme LEGRAND : Le cheminement qui est entre la rue Cecina et la cité Courtecuisse appartient à Maisons et Cités ?

M. le MAIRE : Non !

Mme LEGRAND : D'accord.

M. le MAIRE : Il appartient en indivision aux propriétaires de la rue Cecina. Donc c'est pour ça que Maisons et Cités espérait pouvoir faire une sortie soit routière, soit en piétonnier parce qu'il y a quand même la voie tram et le supermarché qui est là, sauf que ça appartient en indivision à l'ensemble des copropriétaires de la rue Cecina. Donc ils n'abandonnent pas l'idée mais c'est compliqué parce que pour vendre il faudrait avoir l'ensemble des propriétaires qui acceptent. Donc on sait que c'est toujours compliqué. Donc voilà.

Mme LEGRAND : Oui juste pour compléter ce que vous étiez en train de dire, ça permettrait aussi aux élèves de l'école Salengro qui vont à la cantine de passer par la rue Cecina, ce cheminement traverse la cité Courtecuisse et de reprendre le chemin qui est juste en face de l'école et d'être plus en sécurité que sur l'avenue Salengro, sur les trottoirs.

M. le MAIRE : Voilà, je vous dis après il y a différentes problématiques de maîtrise foncière aux alentours et après on sait aussi qu'il y a le terrain le long de « l'Eléphant Bleu », qui est entre « l'Eléphant Bleu » et le supermarché « le carrefour ». Voilà. Donc Maisons et Cités regarde tout ça tranquillement. On fait pour l'instant des études de capacité, des études de densité. On est intervenu en leur disant que l'on faisait aussi attention parce qu'il y avait une densité forte qui correspond aux préconisations du SCoT puisque l'on est à 40 logements à l'hectare ce qui est quand même important. Et du coup nous on est intervenu en disant que même si ce sont des personnes âgées, on sait très bien qu'aujourd'hui il y a facilement deux voitures par maison. Donc on a demandé des places de stationnements supplémentaires. Ce qui pose un problème de densité. Donc on est en train de regarder. Mais je vous dis, là aujourd'hui on est vraiment au tout début du projet. Donc il faut que Maisons et Cités ait la maîtrise foncière déjà de la dernière maison à vendre, qu'ils regardent les différentes réserves foncières alentours pour pouvoir essayer de désenclaver mais sans trop désenclaver parce qu'il ne faut pas non plus que ça soit un contournement routier de la rue de Lambres on évite le feu rouge et on passe là. Donc c'est quand même... On a travaillé également parce que ça sera des maisons individuelles avec deux trois chambres parce que l'on sait que maintenant les personnes âgées peuvent aussi avoir les petits enfants à demeure donc il y a une demande forte. Donc il y a une évolution également au niveau de la demande pour ces logements qui ne doivent plus être juste des toutes petites maisons. On veut un peu de jardin et on a besoin de une, deux, trois chambres supplémentaires. Donc on travaille tout ça avec Maisons et Cités. Aujourd'hui, c'est juste le statut de bailleur social de Maisons et Cités qui fait que l'on doit se prononcer sur la démolition de logements sociaux. Après on ira regarder les projets au regard du Code de l'urbanisme. D'autres questions ou remarques ? Non ! Donc je vous propose d'adopter la délibération page 41 en donnant pour le coup votre accord préalable pour la démolition de 11 logements Cité Courtecuisse avec les cadastres section BB n°271 à 280 et BB n°572 qui soit appartiennent ou soit sont en cours d'acquisition par Maisons et Cités et de m'autoriser à accomplir les éventuelles démarches y afférent. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, donc adopté à l'unanimité.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **III/- SPORTS**

#### **6-Tarifs piscine pour un groupe de patients du centre hospitalier régional (CHR) de Douai – Demande de réfaction du tarif et application du tarif sinois**

M. le MAIRE : Nous pouvons passer à la délégation suivante, dont le rapporteur est Patrick ALLARD. Et comme à chaque fois, on vous précise que c'est l'assemblée délibérante qui est compétente pour se prononcer sur les demandes de réfaction de tarif et d'exonération puisque

cela s'analyse comme la création d'un tarif spécifique au regard d'une situation particulière et c'est tout ce que va nous expliquer Patrick ALLARD.

M. ALLARD : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Alors le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) du Centre Hospitalier de Douai et en particulier deux de ses infirmières, souhaitent mettre en place une activité sportive avec un groupe de six patients douaisiens et sinois, le mardi de 12h00 à 13h15, pendant la séance publique d'aquagym. Les missions de ce centre sont d'amener les participants en situation de souffrance psychologique à intégrer, par la suite, le milieu associatif afin de créer du lien et d'éviter l'isolement social. Ces six personnes vivant en autonomie sur le secteur de Douai et de Sin-le-Noble bénéficient de ressources modestes (allocation adulte handicapé ou RSA). Une des priorités de la Commune de Sin-le-Noble est de développer le sport santé, de favoriser l'intégration du public de tous horizons et de promouvoir les activités aquatiques. C'est pourquoi, au regard de la situation personnelle de ces patients, le CHR de Douai sollicite de la Commune que le tarif applicable soit aligné sur le tarif sinois (36 euros les 10 séances d'aquagym contre 49 euros pour les extérieurs).

M. le MAIRE : Merci Patrick. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Non ? Vincent ?

M. CAMPISANO : Par rapport, je ne voulais pas faire de remarque particulière, mais si les personnes qui vivent sur le secteur de Douai et de Sin-le-Noble donc ceux de Sin le Noble bénéficient déjà des tarifs sinois. Il est où le geste ?

M. le MAIRE : Ben le geste il est pour le groupe. Il y a deux infirmières et il y a des personnes qui n'habitent pas Sin-le-Noble. Et que là on est sur une dynamique de groupe, donc c'est pour l'ensemble du groupe. C'est bon ? Alors je vous propose d'adopter la délibération page 51 en décidant d'appliquer le tarif sinois aux deux infirmières et aux six patients du CATTP de Douai et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent. Des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Nous passons maintenant à la délégation des ressources humaines dont je suis le rapporteur. Nous sommes page 55.

#### **IV/- RESSOURCES HUMAINES**

##### 7-Création de la direction des affaires culturelles

M. le MAIRE : Donc sachant que la création de nouveaux services ou entités relève de la compétence de l'assemblée délibérante, c'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui de délibérer. Alors peut être avec une petite explication sur la politique culturelle. Comme vous le savez la Commune de Sin-le-Noble a une tradition culturelle qui est bien enracinée grâce notamment à deux de mes prédécesseurs, en l'occurrence, Henri MARTEL et Paulette DEBLOCK qui ont souhaité pour la Commune une culture populaire vivante et riche et surtout, accessible à tous. C'est-à-dire à toutes les classes ouvrières. Une culture accessible à tous sans discrimination financière et qui n'était donc pas réservée à une élite. Telle était sans doute leur vision que je partage totalement. Cette tradition culturelle permet à la ville un foisonnement culturel très intéressant avec de belles locomotives. Alors on peut penser au Printemps Culturel évidemment malgré son budget qui a été largement raboté sous le précédent mandat ou encore l'Ecole de musique Claudine COLLART avec ses presque 500 élèves. Mais la Commune de Sin-le-Noble au-delà de ces deux locomotives, a également la chance de disposer d'un riche tissu associatif qui intervient sur ce domaine avec par exemple, la MJC/Maison des Arts, le centre des artistes populaires sinois, sans oublier les Amis du Calvaire, les Amis des Orgues, Sinergie, Marais Accueil, le Deudeuch club, et tant d'autres associations. N'oublions pas les structures au rayonnement extra municipal qui ont élu domicile à Sin-le-Noble. Nous pouvons ici citer, le Cirque Educatif, ou encore plus récemment, les Amis d'Andy. La culture à Sin-le-Noble ce sont aussi deux bibliothèques et la fête, c'est par exemple une très belle ducasse qui perdure sans soucis et qui s'inscrit sans contexte comme étant la deuxième ducasse du Douaisis après les fêtes de Gayant avec ses 9 jours de ducasse et un cortège carnavalesque de qualité. Au-delà de la qualité de ces structures, de ses activités, de leur quantité, il faut remarquer que la culture irradie et pénètre de nombreux secteurs. Les

associations évidemment mais aussi le milieu de l'éducation et de l'enseignement avec le dispositif de réussite éducatif, de nombreux concerts proposés au milieu scolaire, une comédie musicale qui est montée chaque année en partenariat avec l'Ecole de musique et qui associe une école de la ville qui travaille pendant une année sur une comédie musicale. L'accès à la bibliothèque de nos écoles ou encore l'orchestre pour tous à destination des centres sociaux. Dans un contexte de baisses de dotation, la culture est souvent la première victime des coupes budgétaires. Et en ces temps difficiles, en trouble de repli sur soit, d'attaque du pacte républicain, de difficultés en matière de cohésion sociale, l'actuelle majorité considère que la culture n'est pas un problème. Au contraire même, la culture comme éducation, sport ou la dynamique associative est une solution. La culture permet le loisir, le plaisir, l'ouverture, la rencontre, la mixité, la diversité, l'intergénéralité, le vivre ensemble, la cohésion sociale, la solidarité avec le monde du handicap. Elle permet le partage, l'épanouissement. La culture permet l'éducation et le rayonnement de la ville. La culture et la fête sont donc comme le soutien au monde associatif ou au monde sportif ainsi que l'éducation, inscrits comme des priorités de l'équipe actuelle. La volonté municipale est de pérenniser la dynamique en cours, de la développer, de la structurer, par une mutualisation de l'offre et des moyens visant à accroître la synergie culturelle. La méthode en la matière est celle que nous déployons pour l'ensemble de nos politiques. Professionnalisation, recherche d'efficacité pour une qualité optimale de service à la population, transversalité, mutualisation, formalisation avec un organigramme, évaluation des politiques, démocratie participative avec la création d'un conseil d'établissement, outils de pilotage avec un projet d'établissement que nous analyserons après, un plan pluriannuel d'investissement, et la volonté de rayonnement de la Commune de Sin-le-Noble. Donc tout cela nous conduit aujourd'hui à vous proposer la création d'une Direction des affaires culturelles qui regroupera les bibliothèques, le service culturel, l'école de musique théâtre danse, le service fête et cérémonie, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Et cette proposition qui a été présentée au comité technique avant de passer en Conseil municipal a reçu un avis favorable de celui-ci qui s'est réuni le 12 octobre 2016. Il avait été également présenté à la commission qui a émis un avis favorable. Voilà ce que je pouvais dire aujourd'hui sans renvoyer à d'autres débats que nous avons parfois sur la question de la sécurité. Je pense que lorsque l'on parle de sécurité, la culture est également une réponse. Quand on... et parfois je préfère avoir beaucoup de profs de l'école de musique que beaucoup de policiers. Ça pourrait être intéressant d'avoir des professeurs qui font se rencontrer, qui font ouvrir et détruire des murs que certains essayent de construire. Voilà un peu sur la ... Mais ça n'empêche pas que l'on travaille sur la sécurité. Mais pas au prix de la réduction de l'activité culturelle. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette création ? Non ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui, juste, vous évoquez dans la note de synthèse le renfort en personnel, c'est du renfort interne ou du recrutement externe ?

M. le MAIRE : Je souhaite que ce soit du recrutement interne quand c'est possible, car par exemple si l'on ouvre une classe ou deux d'enseignement artistique il faudra aller chercher en externe. Mais en tout cas, pour tout ce qui est postes de secrétariat, renfort technique, si on pouvait le faire en interne, ça arrangerait bien les finances communales. D'autres questions ? Non, donc je vous propose d'adopter la délibération page 57 et de décider de créer la Direction des affaires culturelles et ce à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, donc adopté à l'unanimité.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le MAIRE : Et donc nous pouvons passer à la délégation culture dont le rapporteur est Caroline FAIVRE et qui s'inscrit dans la continuité de la délibération précédente puisque cette délibération sur la création d'un projet d'établissement pour l'école municipale de musique théâtre danse Claudine COLLART, finalise le travail qui est mené autour de l'école municipale de musique théâtre danse après, puisque l'on a déjà travaillé ici sur la révision tarifaire, le toilettage des règlements intérieurs et des études. Et donc maintenant on vous propose de doter l'établissement d'un projet d'établissement, donc vous l'avez dans votre dossier de conseil et je passe la parole à Caroline FAIVRE.



## **V/- CULTURE**

### **8-Ecole municipale de musique/théâtre/espace danse Claudine COLLART – création d'un projet d'établissement**

Mme FAIVRE : Bonsoir à toutes et à tous. Alors oui on le disait précédemment, la culture est un élément constitutif du projet politique et il n'y a pas de projet politique sans projet culturel. On a voulu trouver ensemble avec l'Ecole de musique théâtre et danse les chemins de l'évolution programmée en la dotant d'un projet d'établissement, pour répondre notamment aux dispositions nationales de la charte d'enseignement artistique.

L'installation de la nouvelle majorité municipale en avril 2014 a permis de faire de l'année 2015 une année de transition dont le cadre était l'optimisation de l'existant, la mise en place de nouvelles actions dans le respect des contraintes budgétaires, on en parlait, et la construction de partenariats avec les différents services culturels de la ville et les nombreux partenaires artistiques et institutionnels. Aujourd'hui cette démarche entreprise collégialement a permis de retenir les orientations les plus prometteuses dans les directions les plus appropriées et les plus en adéquation avec, d'une part, les compétences et les motivations de l'équipe pédagogique, d'autre part les demandes de la Commune, et enfin les besoins exprimés par les utilisateurs. Le projet d'établissement 2016-2021 sera donc le ciment de ces orientations en leur donnant une cohérence, un horizon et une dynamique d'action. Témoin d'une volonté d'inscrire l'action de l'école de Musique, théâtre, danse de Sin-le-Noble dans la durée, le projet d'établissement apportera des perspectives novatrices et une motivation nouvelle au sein de son personnel, chez ses élèves et ses pratiquants. Parallèlement à ça, la création de la Direction des affaires culturelles constitue par ailleurs, un élément supplémentaire de notre volonté de porter plus loin notre ambition culturelle au service de tous les sinois. Le projet d'établissement a été établi de façon collégiale sous l'égide de son directeur Nicolas CASTELIN, avec les 19 professeurs de l'école de musique théâtre danse, de nombreuses associations, les parents d'élèves, les élèves eux-mêmes, les services municipaux, on peut citer le service culture/fête, la bibliothèque, le CCAS dans le cadre de l'année bleue, les centres sociaux, et les écoles, bien sûr, le service scolaire tout cela en tenant en compte les besoins exprimés par les utilisateurs et les demandes de la collectivité. Donc ce projet d'établissement définit les orientations, les objectifs qui expriment et fixent les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement pour les 5 prochaines années, décline les actions pédagogiques et artistiques et les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques, chorales et théâtre. Nous tenons Monsieur le Maire et moi à remercier tous ceux qui se sont associés à cette démarche et qui retrouveront leur contribution dans le projet d'établissement de ce lieu artistique et citoyen qu'est l'école de musique théâtre et danse, dont l'action est nécessaire de plus en plus nécessaire au développement harmonieux du vivre ensemble. Alors un projet d'établissement pour quoi faire ? Parce qu'aujourd'hui la demande qui est faite à l'école de musique théâtre danse ne concerne plus les seuls élèves mais doit s'ouvrir sur de nouveaux publics pour un service d'éducation populaire et artistique à plusieurs niveaux. Public scolaire, musiciens amateurs, groupes de musiques actuelles, et plus globalement le grand public. Outre la mission première de formation de pratiques artistiques amateurs, l'école de musique théâtre et danse est un carrefour et un pôle artistique qui doit rendre possible des temps de partage et de rencontre, le développement des pratiques artistiques mêlant les dimensions humaines artistiques et citoyennes. Le projet d'établissement a pour objectif d'améliorer la qualité de nos services à la culture appelé à se transformer en la direction des affaires culturelles pour créer un véritable effet de levier au service du rayonnement de la Commune et de l'épanouissement de nos concitoyens par une plus grande émancipation, ouverture sur l'environnement immédiat et leur quartier. Le conseil d'établissement de l'école évaluera d'ailleurs régulièrement les actions menées pour corriger et enrichir le projet en permanence dans un cadre participatif le plus élargi. Et pourquoi pas aidé d'une commission, extra-municipale de la culture. En rédigeant le projet d'établissement de l'école de musique théâtre danse on se place à un niveau au-dessus des missions de l'Ecole de musique et des règles de fonctionnement formalisées par le règlement intérieur, règlement des études puisqu'en fait ça revient à définir sa vision à moyen terme en l'occurrence à 5 ans et on fixe le cap des destinations vers lesquelles on se dirige. Si je devais prendre une image pour symboliser mes propos ça revient à positionner Nicolas CASTELIN directeur de l'école de musique non plus uniquement comme un chef d'orchestre

mais en tant qu'officier de quart d'un navire avec les élus en capitaines qui fixent le cap. Depuis juin 2016 la flotte y est constituée par le service culture et ses satellites sont venus s'arrimer à notre navire amiral lorsque nous avons créé le pôle culturel. Ce pôle culturel désormais Direction des affaires culturelles par la délibération que vous venez d'approuver à l'unanimité permet de faciliter de coordonner et de valoriser les actions culturelles. Il vient accompagner en ingénierie culturelle tous les porteurs de projets. Alors la méthodologie de l'élaboration de ce projet culturel, en fait on est parti d'un état des lieux du diagnostic économique et culturel du territoire, de l'existant, des locaux, des moyens, parc instrumental, vestimentaire, le parc informatique, on a recensé l'amplitude d'ouverture des locaux, les lieux d'accueil, et on a fait la rétrospective de l'établissement sur les 10 dernières années. Donc on notera au passage que l'école de musique est passée de 126 élèves en 2006 à 480 élèves en 2016. C'est aujourd'hui 15 classes instrumentales, 12 de formations musicales, 14 cours de danse classique et modern jazz, 4 ateliers théâtraux pour enfants, ados et adultes, et 11 ensembles instrumentaux. Son budget annuel est de 560 000 euros. Alors vous avez, en parcourant le document page 13, la présentation et les missions de l'école de musique, théâtre et danse. L'école de musique est un formidable outil culturel d'éducation populaire comme on vous le disait précédemment et dans les grandes lignes, elle a pour mission de développer le sens et l'épanouissement artistique de ses élèves. Elle permet aussi une pratique amateur autonome individuel ou collectif de la musique, du théâtre et de la danse. La structure offre une ouverture d'émotion à la création et favorise l'écoute, le sens critique. Les pratiques collectives sont au cœur de l'établissement. Nous sommes page 15. Là on est au cœur du projet d'établissement, vous trouverez les 5 grandes orientations stratégiques de l'établissement.

Donc vous avez la notion, en premier la notion du plaisir artistique et de la valorisation. Donc prendre du plaisir à pratiquer sa discipline. L'École de musique sert aussi à mettre en avant les pratiques amateurs via des soirées qui sont dédiées spécifiquement à cet objectif, notamment les restitutions théâtrales, les concerts chorales, les concerts des lauréats pour ne citer qu'eux. Deuxième axes du projet pédagogique, l'interdisciplinarité. La formation individualisée de base est enrichie d'un contenu transversal qui peut concerner toutes les classes. Il s'agit de mettre les acquisitions individuelles au service d'un collectif et les projets de diffusion des spectacles constituent deux outils privilégiés de l'interdisciplinarité.

Troisième grand axe, c'est l'éducation du spectateur. C'est un objectif pédagogique par lequel l'élève apprend à devenir un spectateur actif et curieux. Il acquiert un jugement artistique et un esprit critique, aller aux concerts ou aux spectacles relève d'une découverte affective et intellectuelle et d'un apprentissage.

Quatrième axe, le partenariat et porteur de projet. On le disait tout à l'heure l'École de musique travaille à de nombreux projets communs avec notamment les Amis des orgues de Saint Martin. On en avait parlé donc lors de la création de l'association. Donc cette association vise à restaurer l'orgue de l'église Saint Martin, pour ensuite ouvrir une classe d'orgue à l'issue de la restauration. L'école de musique est également partenaire de l'AMCV, d'associations sinoises et de structures sociales et culturelles de la ville. Alors je vais peut-être revenir sur la formidable synergie partenariale de l'École de musique puisqu'en fait elle a été développée grâce à des résidences d'artistes, des échanges culturels avec d'autres établissements nationaux et européens. La « clef des champs », c'est l'association régionale de décentralisation lyrique de la région Nord-Pas-de-Calais, le carré régional du Nord-Pas-de-Calais, le jumelage avec la ville de Cécina, le centre hospitalier de Douai, la maison de l'enfance, la maison Wautriche, et encore les services de l'Etat avec le dispositif de réussite éducative dans le cadre de la politique de la ville et la programmation « orchestre pour tous ». Le projet de l'établissement détaille justement le rôle de l'école de musique en tant que porteur de projet politique de la ville. Donc les contrats de ville, le premier « orchestre pour tous » en 2015 qui était mené pour un budget de 27 465 euros, en 2016, deuxième partie toujours du projet « orchestre pour tous » avec un budget de 13 465 euros, et donc pour 2017 il y a un nouveau projet avec un budget prévisionnel de 28 000 euros qui va concerner l'enseignement de la Batucada et ses rythmes brésiliens. Et vous avez les explications sur le DRE donc page 22. Il est à noter que l'école de musique a pour projet l'ouverture d'une antenne dans le quartier des Epis/Raquet, et également le développement des masters class par rapport à un cours, de musique. Master class c'est en fait un professionnel qui vient tout simplement faire une démonstration et c'est collectif contrairement à un cours qui est individualisé avec un professeur qui vient corriger. Voilà tout ce que je pouvais vous dire pour ce projet d'établissement.

M. le MAIRE : Oui, merci Caroline. Comme on a un peu de temps moi je voudrais m'arrêter sur deux/trois tableaux enfin au-delà de souligner la qualité du travail qui a été réalisé par Nicolas CASTELIN et les équipes sur ce beau projet d'établissement qui est, je pense, en conformité avec ce que je vous ai dit précédemment sur la vision de soutien à la politique culturelle mais un soutien professionnel structuré et piloté. C'est vrai que l'on n'a pas toujours beaucoup de temps pour s'arrêter. Là il n'est pas encore trop tard. Moi je vois page 9 effectivement, ce que l'on peut saluer c'est qu'il y avait en 2016 - 460 élèves inscrits. On voit que c'est en progression donc pour une ville telle que Sin-le-Noble. On peut se réjouir et j'ai cru ouïe dire que les inscriptions étaient assez dynamiques pour l'année 2016-2017. Donc je pense qu'un jour on devrait je l'espère atteindre les 500 élèves. Même si chaque élève représente un coût chaque élève c'est aussi une personne qui a accès à la culture, à la pratique musicale, théâtre, danse, donc ça ça n'a pas de prix. S'arrêter page 8, vous voyez l'ensemble du parc instrumental, on ne s'en rend pas bien compte, mais je vous dis de façon pédagogique, puisque nous aurons à travailler lors d'un prochain conseil et lors d'une prochaine réunion de séminaire sur le plan pluriannuel d'investissement et où on nous indique que le piano date de l'ouverture de l'école, donc il a plus de 30 ans. Donc ça ne marche plus terrible. Enfin ça c'est un piano quart de queue. On a des pianos droits j'avais vu lors des journées portes ouvertes qui ne tiennent plus l'accord, il y a des notes qui ne sortent plus. On a un jeu de timbales qui date là aussi de plus de 25 ans. Donc là aussi comme ailleurs, on a un patrimoine qui est en mauvais état et sur lequel il va falloir aller. Mais là ce sont quelques dizaines de milliers d'euros. Enfin le budget, je suis en train de travailler sur le PPI, c'est 100 000 euros de renouvellement d'instruments de musique dans les années qui viennent. Donc c'est quand même pas mal mais c'est pour presque 500 élèves et ça dure quelques dizaines d'années. Mais on en discutera prochainement. Donc ensuite ce qui m'intéressait également, c'était de voir page 14, la composition des tranches d'âges. Moi je suis très sensible que nous avons 98 enfants de 4 à 8 ans, 97 de 9 à 12 ans donc ça fait presque 200 enfants de 4 à 12 ans et si à ça on ajoute les adolescents de 13 à 16 ans on est à 270 enfants ou adolescents qui fréquentent de 4 à 16 ans notre école de musique. Et tout à l'heure je parlais d'intergénéralité, ce n'est pas neutre. Moi je le constate. C'était le repas de sainte Cécile vendredi, c'était le concert de l'orchestre jeudi, c'est vrai de voir ces anciens qui ont plus de 60 ans au contact des jeunes qui ont 9 ans 10 ans, je trouve que c'est particulièrement intéressant pour moi. S'arrêter également, on en parlait tout à l'heure, sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, pour le budget de l'école de musique théâtre danse, on n'est pas loin des 600 000 euros. La culture a un coût. Elle a un prix et noter, là-aussi qu'il n'y a pas eu de réduction budgétaire sur la culture. Au contraire on voit page 21 que au niveau de la politique de la ville, les CUCS, on est passé sur des budgets qui sont entre 15 à 30 000 euros parce que « l'orchestre pour tous », l'orchestre qui participe au dispositif de réussite éducative là aussi qui va voir les enfants en difficulté et je posais l'autre jour la question à Didier CARREZ puisque l'on travaille sur la prolongation du dispositif de réussite éducative, en demandant si c'était efficace. Il m'a confirmé toute l'efficacité du dispositif « orchestre pour tous » dans le cadre de réussite éducative parce que ça permet d'aller chercher des enfants sur d'autres champs éducatifs sur lesquels ils sont moins en difficulté. Voilà donc ça permet de lutter contre le décrochage scolaire et de soutenir la parentalité. Voilà moi un peu ce que je souhaitais ... des points sur lesquels je souhaitais faire un petit focus, sachant que l'on a un peu de temps et je trouve que ça met bien en éclairage la délibération précédente. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur ce projet d'établissement ? Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui j'ai cru entendre de la part de Madame FAIVRE qu'il y aurait une éventuelle nouvelle structure de réflexion sur la politique culturelle. Est-ce que vous en avez déjà des ébauches, notamment qui va y participer ? Et est-ce que ça fonctionnera comme une commission municipale ? Mais disons vraiment deux réflexions, parce que vous avez créé la Direction des affaires culturelles et le projet d'établissement, c'est bien aussi si tous ces changements nous amènent davantage en amont à réfléchir sur une véritable politique culturelle.

M. le MAIRE : Sur ces commissions, deux réponses, la première c'est sur le projet d'établissement : le conseil d'établissement de l'école Claudine COLLART, et ensuite sur le projet d'une commission, là ... C'est dedans, c'est une ébauche, et comme à chaque fois ça sera discuté en amont avec la commission compétente. Mais enfin, on en a déjà discuté en commission, je suis tout à fait d'accord avec vous aussi sur la nécessité d'une prospective d'une anticipation, d'une politique culturelle qui ne soit pas une politique notamment sur la programmation culturelle cette fois, parce que l'on voit bien que sur l'éducation culturelle ici

qu'il y a le pôle culturel danse chorale théâtre moi j'ajoute toujours chorale car il y a 50-60 personnes qui ont de grandes qualités et un professeur remarquable en la personne d'Alfred BIRONIEN. Il y a pleins de petits. L'autre jour j'assistais à un concert des amis des Orgues, il y a un chœur qui travaille sur le chant lyrique, et qui proposera en fin d'année, je vous invite à y aller au mois de juin, un opéra. On a eu quelques extraits moi j'étais sidéré de voir qu'à Sin-le-Noble il y avait cette qualité avec des élèves de l'école de musique de Sin-le-Noble avec des professeurs de l'école de musique de Sin-le-Noble. Donc il leur reste encore jusqu'au mois de juin pour y travailler, on avait quelques extraits mais en tout cas c'était d'une qualité incroyable. N'oublions pas non plus au-delà de la danse théâtre musique la chorale qui fait un excellent boulot sous la maîtrise d'Alfred BIRONIEN. Donc là je pense que ce projet d'établissement montre bien la vision prospective, la vision structurée et une politique. Effectivement, j'avais ouvert la porte lors d'une commission n°2 à laquelle j'étais venu. Je pense que peut être nous, mais sans doute aussi nos prédécesseurs, sur le Printemps Culturel il y a peut-être eu une politique des coûts. Donc ce n'est pas facile, on ne jettera la pierre à personne on se met dedans parce que parfois c'est en fonction de l'offre. Il faut à la fois que les artistes tournent au bon moment et surtout qu'ils soient dans nos budgets. Et on sait qu'aujourd'hui, un chanteur c'est vite 35-40 000 euros de cachet sans compter l'hôtel, les locations de matériels techniques, les transports. Donc ce n'est pas facile avec des budgets mais on en discuté, là aussi on est sur la même longueur d'onde. Je pense que ça serait bien, mais moi je le vois vraiment dans un premier temps au niveau de la commission qui existe déjà, la commission municipale n°2 qui est éducation, vie associative, culture, sports, fête et c'est là où l'on doit aller. Mais malgré tout on y arrive, c'est ce que j'avais dit parce que les programmations étaient adoptées trop tardivement donc ça ne nous permettait pas, déjà comme on adopte tardivement, ce qui sont recherchés sont programmés très à l'avance donc on ne les a plus et ça ne permet pas de bien communiquer, de bien réfléchir. Donc là on a pris suffisamment, et c'est tout le sens de la délibération, on a pris un peu d'avance mais ce qui faut c'est que dès que l'on a bouclé le dernier artiste du printemps culturel 2017, on travaille tous collectivement sur le printemps culturel 2018 et lui donner un sens mais là aujourd'hui avec la Direction des affaires culturelles, on aura là aussi une personne qui va permettre de travailler sur ça. Donc là aussi tantôt c'était le service culturel avec Annick, tantôt c'était Nicolas CASTELIN, tantôt c'était le service des fêtes. Là aujourd'hui, de regrouper tout le monde au sein d'une seule direction ça va permettre de travailler en synergie et puis surtout au-delà de ça c'est que pour une fois, enfin je pense que c'est la première fois depuis longtemps la programmation serait programmée tout de suite regarder les artistes qui tournent et pour essayer de donner du lien dans la programmation, trouver une thématique, y réfléchir et puis c'est ce que je disais également, je n'avais rien contre de se dire que si en programmant très tôt on arrive mieux à remplir les salles et que si on a plus de recettes je ne suis pas contre si les finances le permettent, de réinvestir les recettes supplémentaires qui seraient générées dans une programmation supplémentaire. C'est une vraie réflexion à avoir collectivement, et donc je compte sur vous Madame BRIDOUX pour le rappeler à la commission 2 si jamais ça nous échappait. D'autres questions ou remarques ? Est-ce que l'on peut passer à la délibération page 63. Dont l'article 1<sup>er</sup> vous propose d'adopter le projet d'établissement de l'école municipale de musique/théâtre/danse Claudine COLLART tel que proposé en annexe, de décider d'appliquer le projet d'établissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ce sur une période de cinq années scolaires. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Et pour boucler la boucle au niveau de la culture, donc la dernière délibération.

### 9-Printemps de Sin le Noble – 33<sup>ème</sup> Printemps Culturel de Sin le Noble – Création des tarifs des places

Mme FAIVRE : Oui donc comme je vous le disais à l'instant, j'enchaîne. Donc nous souhaitons anticiper de plus en plus la programmation afin de pouvoir mettre en vente la billetterie le plus tôt possible. Donc nous formulons les propositions de tarifs au fur et à mesure des spectacles qui sont envisagés de programmer. Donc il y a deux nouveaux spectacles envisagés, le 11 mai c'est « Crise de voix » par la « Clef des chants ». Donc je vous en parlais tout à l'heure, c'est l'association régionale de décentralisation lyrique de la région Nord-Pas-de-Calais et c'est un partenaire historique de l'école de musique théâtre et danse. D'ailleurs elle était venue en résidence l'année dernière ou l'année d'avant je ne sais plus et avait présentée à l'issue de sa

résidence, le spectacle le « bon baiser de Broadway ». Donc le spectacle crise de voix, c'est leur nouveau spectacle c'est une nouvelle création qui est coréalisée avec Gilles DEFACQUE. Donc on est toujours dans le chant lyrique mais avec une grosse part de burlesque de déjanté, qui nous permettra de voyager dans l'opérette, la chansonnette et l'opéra. Donc on va passer d'Offenbach à Dalida en compagnie d'un duo lyrique et burlesque pour un voyage pas triste du tout. Le 13 mai donc autre spectacle envisagé, c'est Michel LEEB « 40 ans de carrière ». Donc ça en fait c'est du format cabaret en fait et c'est Michel LEEB qui sera sur scène avec 8 musiciens et qui va mêler sketches, imitations, parodies, chants. Un véritable spectacle de music-hall. Donc les tarifs qui vous sont proposés, rappelons donc le tarif réduit, ça s'intéresse au moins de 25 ans et étudiants, aux plus de 65 ans, les demandeurs d'emplois, les associations, les comités d'entreprises, au personnel communal dans la limite de deux places par spectacles, aux allocataires des minimas sociaux. Donc pour « la clef des chants » qui est envisagé le 11 mai 2017, tarif plein donc 10 euros, tarif réduit 5 euros, tarif scolaire 5 euros. Et Michel LEEB qui est envisagé le samedi 13 mai 2017, tarif plein 28 euros, tarif réduit 22 euros, tarif scolaire 12 euros. Alors la commission n°2 a émis un avis favorable par contre elle a quand même signalé, fait remarquer que le tarif plein de 28 euros pour Michel LEEB c'était peut être effectivement un peu élevé, donc auquel cas si le public n'est pas au rendez-vous, on révisera on reverra nos positions pour l'année prochaine.

M. le MAIRE : Merci, donc ça sera effectivement à voir. J'ai vu, je n'assistais pas à cette commission, 28 euros ce n'est pas très cher, c'est dommage que l'on en parle parce que ça fait une mauvaise pub, je n'en aurais pas parlé ici, j'aurais laissé ça à la commission n°2. Parce que ce sont des artistes qui sont programmés 45-50-60 euros dans d'autres salles. Donc ce n'est pas cher. Peut-être que c'est beaucoup d'argent pour certains qui n'en ont pas beaucoup mais en tout cas ce n'est pas cher, ça c'est la première chose, et deuxième chose, c'est dire que l'essentiel des ventes pour le Printemps Culturel se fait sur le tarif réduit. Donc vous voyez bien qu'il couvre un champ important. 22 euros pour un spectacle ce n'est pas cher, sachant que pour les personnes de Sin-le-Noble qui sont celles qui nous intéressent essentiellement ils n'ont pas à prendre la voiture pour aller à Lille au spectacle et puis payer le parking qui est gratuit ici. Après les autres si elles viennent à Sin le Noble c'est qu'elles ont un intérêt, et l'intérêt c'est de se dire, j'avais regardé pour Jean-Marie BIGARD à l'époque, le même spectacle était à 66-70 euros à Lille. Vous n'avez plus aucun spectacle qui est à moins de 45 euros. Aujourd'hui la norme c'est 50 à 70 euros alors j'avoue ne pas connaître les prix des places de Michel LEEB par ailleurs. Mais en tout cas il n'y a rien à 45-50 euros, il n'y a plus rien. C'est bon marché, c'est le message que je voudrais que vous emportiez collectivement. C'est beaucoup d'argent pour ceux qui n'en ont pas beaucoup, mais en tout cas ça n'est pas cher mais effectivement dans le cadre de notre réflexion, si jamais il y avait un blocage lié au prix, on regardera pour l'année prochaine. Mais pour les scolaires c'est 12 euros et 5 euros, pour le tarif réduit c'est 22 euros et c'est quand même pas très cher sachant que le tarif réduit c'est les demandeurs d'emploi, les plus de 65 ans, les associations, c'est-à-dire que tout le monde à Sin-le-Noble fait partie quasiment d'une association. Il y a le tarif réduit, les comités d'entreprises, le personnel communal, les allocataires des minimas sociaux, les moins de 25 ans. Donc en gros on pourra présenter, mais enfin dans le détail, on l'avait déjà présenté en commission. Je pense que c'est 50 à 70% c'est du tarif réduit. Très très peu de places et ceux qui payent le tarif plein c'est ceux qui l'achètent à la FNAC à Lille ou au Furet ou à Auchan ou à Leclerc. Donc pour eux ça n'est pas cher, c'est deux fois ou trois fois moins cher qu'ailleurs. C'est juste ce que je voulais dire et préciser également que là on commence à boucler en tirant les leçons des programmations passées. Nous avons souhaité intégrer de la programmation théâtrale, les deux premières éditions ont bien marché donc là on a mis deux pièces de théâtre. Une avec Didier GUSTIN, une avec Eve ANGELI et Bernard MENEZ donc deux pièces de théâtres comiques. Je pense que vu le contexte actuel, il y en a besoin et comme on sera en pleine période électorale pour les présidentielles on en aura encore plus besoin de rigoler un peu, ça évitera de regarder Itélé, ou BFM TV programmes pour dire que rien ne va, je vous invite à venir vous changer les idées avec deux pièces de théâtres. Et puis après l'autre c'est Elie SEMOUN, il paraît que ce n'est pas neutre d'avoir Elie SEMOUN qui remplit des grandes salles parisiennes, de l'avoir à Sin-le-Noble. Il y a également de la musique classique. On travaille sur un requiem et là donc « la clef des chants » et donc il nous reste encore une date ou un spectacle à programmer. Une pièce de théâtre ou un comique c'est 15 000 euros, un chanteur c'est 35 - 45 000 euros. Donc voilà un peu ce que je voulais vous dire pour ajouter. Donc y a-t-il des personnes qui sont contre cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Il est 20h44. Bonne soirée à tous.